

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

**DELIBERATION n°37/2016**

**OBJET : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A USAGE SPORTIF  
DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS  
AUPRES DE MONSIEUR LE PREFET DES ALPES MARITIMES  
AU TITRE DE LA DETR**

Conseillers en exercice : 23  
Présents : 17  
Excusés : 6  
Pouvoirs : 5  
Votants : 22

# SÉANCE DU 18 MAI 2016

L'an deux mille seize, le mercredi dix-huit mai, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix mai 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Adjointes,  
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Sylvie DAVILLER qui a donné pouvoir à Laurence MARGAILLAN, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Virginie CHABERT qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Jean-François PIOVESANA qui a donné pouvoir à Jean-Louis MILLO, Théodore PAPPALO qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Annie BARBIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention pour la construction d'un bâtiment à usage sportif auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux. Or, ce type de construction n'entre pas dans les catégories d'opérations éligibles.

Cependant, il est possible de solliciter une subvention, au même titre, pour les équipements sportifs. Les matériels et matériaux spéciaux aux pratiques sportives sont mentionnés dans les lots des marchés publics à procédure adaptée relatifs à la création de ce bâtiment.

Le montant des équipements sportifs est estimé à 52.558 € HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Coût des équipements	52.558 €
Subvention du Conseil Départemental	0 €
Fonds de concours de la CASA	0 €
Subvention sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DETR	21.023 €
Part communale HT	31.535 €
	-----
TOTAL HT	52.558 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le montant des équipements sportifs pour la salle du Plantier pour un total de 52.558 € HT

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus

**SOLLICITE** de Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) de 40 % soit 21.023 €.

*Adopté à l'unanimité*

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Emmanuel DELMOTTE

Certifié exécutoire,  
L'affichage ayant été  
Effectués le

*CALCUL DU MONTANT SUBVENTIONNABLE*

Lot 5 equipement Dojo	14460		
lot 8 sols souples	6093		
	750		
	35		
	7280		
lot 6 cloisons doublages...	9145		
	435		
	580		
	600		
	168		
	4602		
	319		
6.2.1.1	5200		
miroirs	2891		
	52558	x40%	21023.2
	31534.8		